



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71
E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr
Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le mardi 10 novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Cédric THOMAS, Maire.

Etaient présents : Éric SURMONT, Martine LECOQ, Adjoint, Benjamin BIERNAT, Cindy MAILLOT, Véronique LETOURNEL, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Benoist FOUAN, Assia KASSE, Hervé DECOUTTERE, Conseillers municipaux.

Absent : Aurélien SEGAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sophie MILCENT qui a donné pouvoir à Véronique LETOURNEL, Éric DEFRAÇE qui a donné pouvoir à Martine LECOQ, Nadine BERTI qui a donné pouvoir à Benjamin BIERNAT, Thierry SMAGUINE qui a donné pouvoir à Éric SURMONT.

Secrétaire de séance : Véronique LETOURNEL a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Décision Modificative du budget**
- **Approbation du Rapport de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges)**
- **Communication du Rapport d'activité 2019 de la CACPB**
- **Communication Rapport d'activité 2019 de COVALTRI**
- **Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**
- **Rapports des syndicats intercommunaux et des commissions communales**
- **Questions et informations diverses**

Le compte rendu de la réunion du 22 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Éric SURMONT, présente au conseil municipal les deux points suivants :

1- Afin de respecter le cadre comptable des opérations de travaux, il convient d'ajuster les besoins budgétaires entre les chapitres 23 et 21 de la manière suivante :

- Chapitre 23 « travaux en cours » - article 2315 - 30 000 €
- Chapitre 21 « installations, matériels et outillages technique » article 2128 + 30 000 €

Il s'agit uniquement de réaffectation sans demande de crédits supplémentaires.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2- Il convient d'intégrer dans le budget ville, le résultat d'exploitation du budget assainissement arrêté et dissous au 31/12/2019 de la manière suivante :

Entrée dans le budget par les recettes suivantes :

- section de fonctionnement - article 002 + 598 755,16 €
- section d'investissement – article 001 + 104 577,96 €

Il est rappelé que la délibération N° 2020/27 du 22 septembre 2020 a autorisé le versement à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (suite à la reprise de la compétence assainissement) et a laissé le maire gérer les modalités de versement.

La décision de modification prend également en compte cette dépense :

Sortie du budget par les dépenses suivantes :

- section de fonctionnement - article 678 + 598 755,16 €
- section d'investissement – article 1068 + 104 577,96 €

Toutefois, la somme globale de 703 333,12 € pourra être entièrement versée avant la fin de l'année (sur exercice 2020).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)

La CLETC, créée par la loi, a octroyé un mécanisme d'attribution de compensation pour garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés entre un EPCI (Communauté d'Agglomération) qui a opté pour une fiscalité professionnelle unique (ancienne taxe professionnelle) et les transferts de compétences entre l'EPCI et les communes membres.

De par les ressources qu'elle perçoit, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a vocation à reverser aux communes membres.

La commune de Maisoncelles-en-Brie aura perçu au total la somme de 173 478 € pour 2020.

Cependant en date du 13 octobre 2020, la CLETC a présenté un rapport sur les différentes évaluations des charges impactant certaines communes membres. Il n'y a pas eu de modification pour la commune de Maisoncelles-en-Brie.

Les rapports de la CLETC doivent faire l'objet d'une approbation des conseils municipaux des communes membres.

Éric SURMONT a donc présenté le rapport de la CLETC ainsi que les tableaux financiers annexés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC du 13 octobre 2020 à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA CACPB

La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) a adressé aux communes membres son rapport d'activité 2019.

En introduction, le rapport d'activité mentionne que l'année 2019 a été marquée par la compétence Eau et Assainissement.

Il met en avant également la fusion avec la communauté de communes du Pays Créçois (CCPC) au 1er janvier 2020 avec un chiffre clé : 54 communes – 93000 habitants.

Éric SURMONT a présenté ce rapport en rappelant les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la CACPB et CCPB. Le rapport mentionne les actions et les chiffres clés de l'année 2019.

Après avoir globalement présenté ce rapport, le conseil municipal, prend acte de la communication du rapport d'activité 2019

COMMUNICATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE COVALTRI

COVALTRI a la gestion des déchets ménagers, des emballages, des déchets verts, des encombrants, du verre et du textile. Il intervient aussi dans la gestion des marchés, foires et brocantes.

Eric SURMONT a présenté le rapport d'activité 2019 comportant notamment les moyens techniques utilisés et les limites de prise en charge.

Ce rapport d'activité aborde également l'élimination des déchets avec quelques chiffres clés, son bilan de communication et les perspectives 2020.

Après avoir globalement présenté ce rapport, le conseil municipal, prend acte de la communication du rapport d'activité 2019

CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le moyen de communication dématérialisé se développe énormément et notamment avec les institutions publiques.

La convention met en avant le type de documents (délibérations, arrêtés, conventions, marchés publics, documents budgétaires et financiers pour exemples) devant être dématérialisés et les engagements respectifs entre la préfecture de Seine et Marne et la commune.

Considérant également qu'il faut faire appel à un tiers de télétransmission afin que ce mode de transmission s'effectue réglementairement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise le maire à signer le contrat avec le tiers de télétransmission
- Autorise le maire à signer la convention avec la Préfecture.

RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) :

Le CCAS s'est réuni le 5 novembre dernier et a approuvé la délivrance de bons d'achat et de colis gourmands à nos anciens. La distribution de ces colis se fera en mairie les 4 et 5 décembre.

Syndicat des Eaux SMAEP – Crécy la Chapelle

Ce Syndicat qui distribue l'eau potable aux communes membres, a convoqué les représentants pour l'élection de son président et vices présidents. Tristan GUILLEMAIN D'ECHON s'est rendu à la convocation et a représenté la commune.
Elu Président : Mr Franz MOLET

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Agriculteur à la Ferme de ROIZE, lance un projet de plantation d'arbustes fin novembre. Pour accompagner ce projet d'une manière ludique, l'école de Maisoncelles-en-Brie sera associée à ce projet. La Fédération des chasseurs viendra communiquer sur les bienfaits de ces haies dans le paysage.

La séance est levée à 21h30